



DÉCISION N° 2024-049

Convention Fonds publics & territoire projet

« Nos vacances entre ados »

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU la convention d'aide au fonctionnement « fonds publics & territoire » n°202400313 de la caisse d'Allocations Familiales, valorisant l'engagement et la participation des jeunes ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de valider ladite convention d'aide au fonctionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales qui définit les modalités de versement d'une subvention d'un montant de 2 500 € dans le cadre du projet « Nos vacances entre ados » ;

DÉCIDEArticle 1 :

D'AUTORISER le Maire à signer la convention d'aide au fonctionnement « fonds publics & territoire » n°202400313 dans le cadre du projet « Nos vacances entre ados » ;

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et à Caisse d'Allocations Familiales.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 28 août 2024

Le Maire

